



**Guide de location
de la salle de spectacles
du Quai des Arts**

Saison 2020 | 2021



Introduction

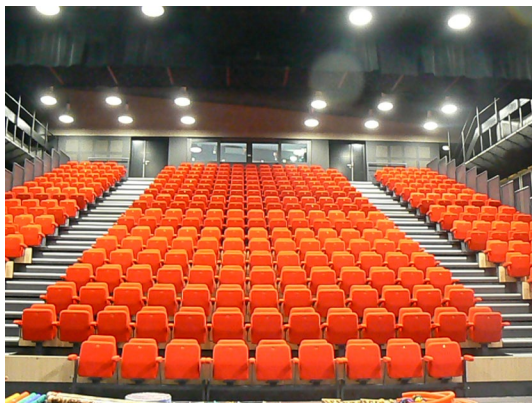
La salle de spectacles du Quai des Arts est un lieu à vocation culturelle.

Elle accueille la programmation de la Ville, dans ses trois dimensions :

- la diffusion de spectacles professionnels : musique, théâtre, danse, cirque, jeune et tout public... ;
- la création, dans le cadre de résidences artistiques ;
- la médiation culturelle, visant la rencontre entre le public et les artistes.

Dans le même temps, la salle de spectacles du Quai des Arts est un lieu ouvert et accessible aux acteurs locaux, et plus particulièrement rumilliens, pour des manifestations culturelles, mais aussi des séminaires, assemblées générales, conférences, etc.

Véritable outil au service de la politique culturelle de la Ville, le Quai des Arts est un équipement de territoire, dont l'objectif est de contribuer au dynamisme de la commune.



Présentation de l'équipement

La capacité d'accueil de la salle varie en fonction de la configuration choisie :

- configuration assise : 190 places (petite jauge) / 400 places (grande jauge)
- configuration debout : 800 places

Par ailleurs, la salle de spectacles est dotée d'espaces annexes :

- loges individuelles ou collectives (équipées de douches)
- salle de répétition
- hall d'accueil, comprenant une banque d'accueil et un bar
- espace de restauration (attention, pas de cuisine sur place)

Tarifs de location pour la saison 2020 | 2021

La mise à jour des tarifs est en cours, merci de vous rapprocher de Jeanne Précias pour toute demande.

Conditions d'accès à la salle de spectacles

Les tarifs proposés sont établis sur la base d'une salle en configuration assise (grande jauge ou petite jauge), comprenant :

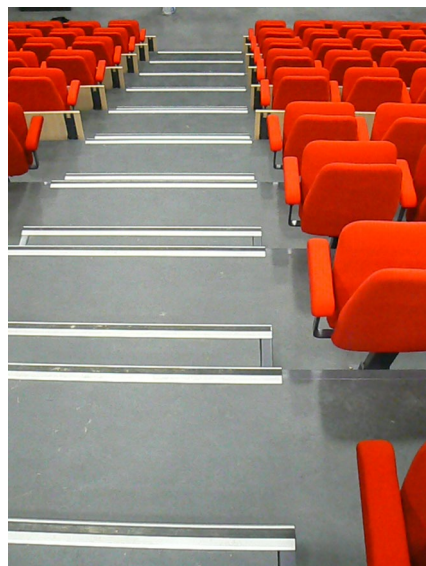
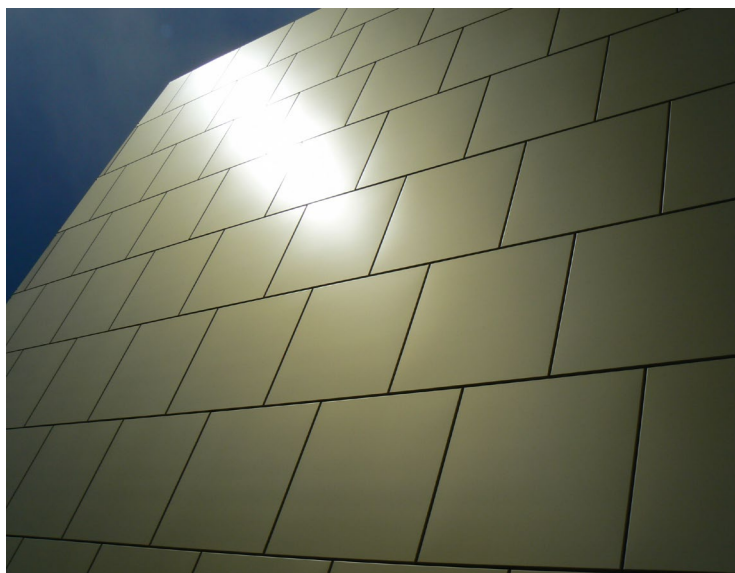
- un régisseur général ;
- le matériel technique du lieu : fiche technique disponible sur simple demande ;
- l'accès à 2 loges, à l'espace de restauration et au hall d'accueil (banque d'accueil + bar).

Les réservations se font par services, c'est-à-dire par unités de 4 heures non fractionnables.

Pour toute demande de prestation supplémentaire, faites-nous en part et nous vous établirons un devis personnalisé.

Calendrier de réservations :

- du 1^{er} au 30 juin pour la saison suivante : priorité aux acteurs non lucratifs du territoire (associations, établissements scolaires, etc.) ;
- à partir du 1^{er} juillet pour la saison suivante : ouverture des réservations à tous.



Contacts

Quai des Arts
Place d'Armes 74150 RUMILLY
Tel : 04 50 64 69 50
Email : jeanne.precias@mairie-rumilly.fr